

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	3
Administration communale	4
Un peu d'histoire	9
Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas	10
Les fouilles archéologiques	12
Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande	13
Manifestations et évènements	15
Informations pratiques	26

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Après plusieurs mois de réflexion et de gestation, le projet de la valorisation de la chapelle Saint-Thomas entre dans sa phase de réalisation.

Conformément à la demande des financeurs, la commune s'est assurée la maîtrise foncière du site. Une étape importante a été franchie.

Le choix d'un architecte suite à un appel d'offres en est une autre en attendant la réalisation des travaux et l'inauguration prévue au printemps 2012.

Par ailleurs, le projet de ré-ouverture d'un restaurant à Aizier est de moins en moins utopique. Nous avons pu mobiliser quelques subventions et nous continuons à explorer d'autres pistes...

Quant à l'antenne Wimax, elle est opérationnelle depuis la fin du mois d'août, mais seuls les habitants du Bourg peuvent en bénéficier pour le moment. Des travaux pour relever cette antenne sont prévus prochainement, ce qui devrait permettre de desservir les habitants d'Arsault et une partie du Flacq.

J'aurai l'occasion de vous préciser ces projets lors de la cérémonie des vœux le 15 janvier à 16h00, à laquelle j'espère vous voir nombreux, comme à chacune de nos manifestations.

Grâce au Comité des Loisirs, nous fêterons l'Épiphanie autour d'une galette des rois.

Un grand MERCI à tous ceux qui ont participé à la rédaction et à la préparation de ce bulletin.

Nathalie, Christophe, les membres du Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons de Bonnes Fêtes de Fin d'Année.

Benoît GATINET

Administration communale

Budget primitif 2010 - Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement de l'exercice 2009	21 153 €
Remboursement d'emprunt	1 660 €
Contrat logiciel informatique	1 110 €
Travaux d'enfouissement des lignes	18 315 €
Travaux d'éclairage public	17 885 €
Bornes à incendie	9 300 €
Achat de matériels (défibrillateur, illuminations de Noël...)	2 000 €
Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas ».....	592 350 €
Etude du projet « Maison le Pallec »	4 485 €
Acquisition de terrains	40 400 €
Dépenses imprévues	<u>3 000 €</u>
TOTAL	711 658 €

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	221 802 €
Amortissements	4 617 €
Récupération de la TVA	5 700 €
Taxe Locale d'Equipement	6 418 €
Compte 1068	21 153 €
Réserve parlementaire (bornes à incendie).....	2 000 €
Subventions - Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas » :	
• Conseil Général	193 321 €
• Conseil Régional	203 321 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine	49 526 €
Subvention - Etude du projet « Maison Le Pallec » :	
• Conseil régional	<u>3 800 €</u>
TOTAL	711 658 €

Budget primitif 2010 - Section de fonctionnement

Dépenses

Achats et Services extérieurs	30 691 €
Charges de personnel	30 740 €
Autres charges de gestion courante	12 000 €
Frais de fonctionnement - SIVOS de Brotonne - Année 2009.....	6 500 €
Frais de fonctionnement - SIVOS de Brotonne - Année 2010.....	6 600 €
Frais de fonctionnement - Ecole Trouville la Haule - Année 2010	1 200 €
Aide versée aux familles - Cantine scolaire	2 000 €
Audit énergétique des bâtiments communaux	900 €
Subventions communales	3 375 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte)	600 €
Virement à la section d'investissement	221 802 €
Amortissements	4 617 €
Intérêts d'emprunts	150 €
Autres charges exceptionnelles	30 971 €
Dépenses imprévues	1 000 €
TOTAL	353 146 €

Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2009	263 020 €
Remboursements sur les charges de personnel	10 000 €
Redevance d'occupation du domaine public	320 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...)	13 500 €
Impôts communaux	20 706 €
Droits de mutation	1 300 €
Dotations versées par l'Etat	42 660 €
Produits financiers	1 640 €
TOTAL	353 146 €

Taux d'imposition

Le conseil municipal décide de reconduire les taux des impôts communaux :

	Base d'imposition	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	152 700	4,50 %	6 872 €
Taxe foncière / bâti	79 800	15,93 %	12 712 €
Taxe foncière / non bâti	6 200	18,09 %	1 122 €
Total			20 706 €

Subventions communales

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2010, pour un montant total de 1 400 euros :

Union des Anciens Combattants de Quillebeuf	15.00 €
Croix Rouge Française	15.00 €
Banque alimentaire - Secours Catholique	15.00 €
Les Papillons Blancs	15.00 €
Fondation du Patrimoine	50.00 €
Association des Maires du Canton	77.00 €
Association Récréa'Mômes	30.00 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville	45.00 €
USEP - Secteur de Manneville	60.00 €
Ecole de musique, danse et théâtre Bourgtheroulde	15.00 €
FCIC Le Bel Air	200.00 €
Saint-Philbert A.C. Tennis	90.00 €
Club Nautique Risle-Seine de Toutainville	30.00 €
Société de Chasse d'Aizier	200.00 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S	100.00 €
Comité de Loisirs	305.00 €
Association République Dominicaine	20.00 €
ASP27 - Soins palliatifs	20.00 €
Divers	98.00 €

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 975 € au C.C.A.S.

Enfouissement des lignes EDF-France Télécom

Le Conseil Municipal vous informe que les travaux route de Vieux-Port sont en cours de réalisation depuis le début du mois de décembre 2010.

Jeunes français de 16 ans, filles et garçons...

Faites-vous recenser !

Tous les français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants. Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec **le livret de famille de vos parents, votre carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2ème nationalité**.

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état, etc...).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.

Adresses électroniques

Comme vous le savez sans doute déjà, la mairie est équipée du haut débit.

Afin de pouvoir communiquer plus rapidement avec vous, nous invitons les habitants ayant une adresse électronique à bien vouloir nous la communiquer.

Personnel Communal

Afin de pourvoir au remplacement de Madame Solange DOS SANTOS, dont le contrat se terminait le 28 février 2010, la commune a recruté pour une durée de 6 mois Madame Mélanie MAUTALENT.

Madame Mélanie MAUTALENT a informé la municipalité que reprenant ses études, elle ne souhaitait pas renouveler son contrat.

Madame Marie LEFEBVRE assure les fonctions d'employée communale depuis le 18 octobre 2010 pour une durée de 6 mois.

Nous en profitons pour saluer le bref passage de Madame Catarina SENNESAEL qui, après 3 semaines au service de notre collectivité a retrouvé un emploi correspondant à sa formation.

Concours des villages fleuris

Cette année encore, nous avons été récompensé par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine lors du Concours des Villages Fleuris.



Etat civil



Naissances

Clara VIVIEN
Juliann GUERIN

21 juillet 2010
23 novembre 2010

« Geneviève »

Le 27 avril 2010, Monsieur et Madame Lallemand de Paris, sont venus visiter l'église d'Aizier.

Madame Lallemand ayant pour prénom Geneviève, le couple a eu l'idée de meubler leur retraite en photographiant toutes les statues de France à l'effigie de Sainte Geneviève.

Née vers l'an 510, cette sainte est patronne de Paris qu'elle sauva de la barbarie des Huns d'Attila.

Fêtée le 3 janvier, elle est vénérée dans tout le pays et principalement dans l'Est.

A Aizier, Geneviève avec Saint-Pierre et Jean-Baptiste, a été choisie comme patronne de la charité (texte daté du 4 avril 1504 conservé à la bibliothèque municipale de Rouen).

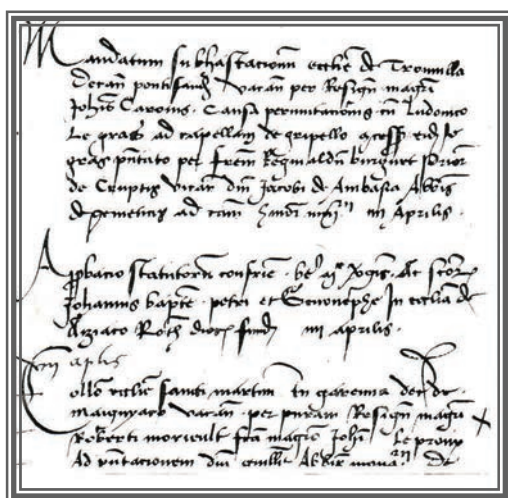


Sa figurine était brodée sur les chaperons des frères de charité, pieusement raccommodée par les humbles couturières de la paroisse.

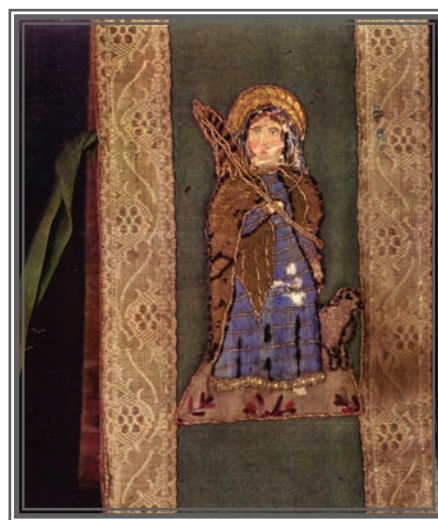
Merci à ces retraités qui savent occuper leur temps libre à mettre en valeur ce petit point d'histoire de notre patrimoine.

Ils ont déjà 2 000 photos.

Merci aussi à internet qui permet tant de contacts intéressants.



Texte du 4 avril 1504.



Figurine brodée sur les chaperons des frères de charité..

Quoi de neuf à la chapelle Saint Thomas ?

Par Luc BONNIN

De la fin des fouilles à la mise en valeur du site ...

Les fouilles archéologiques sont finies

Depuis plusieurs années, le bulletin communal permet de faire un point d'avancement sur les fouilles archéologiques qui sont menées à la chapelle Saint Thomas depuis 1998. L'été 2010 a clôturé ces 13 années de fouilles, les objectifs scientifiques ayant été atteints. L'ensemble du site a été fouillé. Reste maintenant le travail de synthèse à effectuer par les archéologues, ce qui devrait conduire à une publication de synthèse d'ici 2 ou 3 ans.

La chapelle est donc la seule léproserie médiévale à avoir été intégralement fouillée en France. Les premiers résultats apportent un autre regard sur la lèpre et sur le Moyen Age, voire démontent des idées préconçues comme celle qui voudrait que les lépreux étaient enfermés. Le site de Saint Thomas était simplement entouré d'une haie (composée de fragon -appelé aussi « petit houx »- notamment, dont il reste encore des traces aujourd'hui sur le site).

La mise en valeur avance

Nous avons parlé à plusieurs reprises du projet de mise en valeur du site dans le bulletin communal. Celui-ci est maintenant engagé. Un bail emphytéotique a été signé entre la commune d'Aizier et Luc Bonnin, lequel met le site à disposition pendant 30 ans pour permettre la mise en œuvre du projet.

L'objectif est, à l'échelle du site, de

- remettre en état le sous bois (abîmé par les fouilles qui ont conduit à creuser au milieu des racines des arbres) pour lui redonner son charme passé, le re-paysager pour recréer l'écrin végétal que nous avons connu auparavant
- stabiliser les vestiges qui peuvent l'être (la chapelle) et évoquer par un traitement paysager (talus et plantations) les vestiges qui ne peuvent pas l'être (le grand bâtiment de la léproserie)
- rendre le site accessible à tous dans de bonnes conditions
- transmettre à tous les résultats des fouilles et l'histoire du site, comme cela a commencé d'être fait avec le sentier d'interprétation qui a été installé en 2007.

Le projet prévoit également la création d'un caveau qui puisse accueillir les ossements des 230 sépultures qui ont été fouillées et dont 80% sont atteintes de lèpre.

L'appel d'offres pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre a été publié en octobre. Le lauréat, après audition, devrait être connu d'ici la fin de l'année. Le lauréat devra avoir de solides compétences notamment en réhabilitation de vestiges et en re-paysagement de sous bois.

Ce projet est important pour la commune puisque le budget alloué aux travaux est de 400 000 € HT.

Son financement en est assuré par

- la région Haute Normandie (41%)
- le département de l'Eure (39%)
- la communauté de communes du canton de Quillebeuf (10%)
- la commune d'Aizier (10%)

Chacune des étapes du projet (choix du maître d'œuvre, conception du projet, sélection des entreprises en charge des travaux) sera encadré par un comité de pilotage composé, outre les co-financeurs, les partenaires institutionnels et scientifiques (la DRAC Haute Normandie, la Conservation Régionale des Monuments Historiques, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure, le Service Régional de l'Archéologie, la mission archéologique départementale de l'Eure, le Pays Risle Estuaire, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande).

Le planning prévisionnel du projet devrait conduire à une inauguration au printemps 2012.

Les fouilles archéologiques

Depuis 2009, une fouille archéologique programmée se déroule chaque année en août à l'emplacement de l'ancien port d'Aizier, commune estuarienne implantée sur la rive gauche de la Seine, entre Rouen et Le Havre. La campagne 2010, première année de fouille d'un programme de trois ans (2010-2012), a été à nouveau riche en découvertes.

Si les sources manuscrites attestent une activité portuaire certaine dès le XIII^e siècle, une approche géoarchéologique et pluridisciplinaire de cette première boucle de la Seine permet aujourd'hui de constater l'existence de traces d'occupations riveraines au moins dès l'époque gallo-romaine. Situé au carrefour d'une voie fluviale et de voies antiques terrestres, Aizier possède encore les traces d'aménagements de berges en calcaire monumentaux, mais aussi quelques témoignages d'une activité nautique importante de l'époque gallo-romaine jusqu'aux premiers travaux d'endiguements de la Seine à l'époque contemporaine.



Outre la poursuite de la fouille de la terrasse portuaire et des niveaux de circulation gallo-romains, parmi les nouveautés 2010, signalons le dégagement du quai antique d'est en ouest sur près de 12 m de long jusqu'aux fondations. Au droit de ces blocs empilés sur le *substratum* formant le mur du quai, une ligne de pieux plantés dans la craie à intervalle régulier a été mise au jour (analyses en cours). La campagne 2011 devrait permettre de préciser la nature et la fonction de ces aménagements en bois, mais surtout de savoir s'ils sont contemporains ou non des structures en pierre.

Cette opération - soutenue par le ministère de la culture et le Groupe archéologique du Val de Seine - nécessite une logistique, des moyens et des méthodes d'interventions adéquates au milieu étudié et propose ainsi aux étudiants présents (Université de Rouen, Nantes, Paris et Toulouse) une formation spécifique à la fouille en milieu humide.



La campagne 2011, qui aura lieu là aussi en août, sera principalement orientée sur le décapage et la fouille d'une partie de la cavée naturelle (ancien chemin de l'époque moderne) qui débouchait sur l'ancien cours de la Seine, à l'emplacement de cette terrasse portuaire, afin de valider ou non la présence d'une voie antique en lien avec ces infrastructures inédites pour l'ouest de la France.

Jimmy Mouchard (Responsable d'opération - GAVS)



Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

100 ans après la crue de 1910, où en sommes-nous ?

En début d'année 2011, le Parc proposera dans ses locaux une exposition consacrée aux inondations et aux risques encourus en vallée de Seine.

La Seine-Maritime est très sensible au ruissellement, aux inondations, et à l'érosion. Dans ce contexte, la vallée de Seine est bien évidemment concernée au premier chef.

La crue de 1910, « crue du siècle », a surtout été fortement ressentie à Rouen. En vallée de Seine, les crues de 1994, 1995, 1999 et 2002 ont été plus importantes. A Caudebec-en-Caux par exemple, la limite de la berge (soit 9,60 mètres) a été atteinte en 1999, et a été dépassé de 14 cm à Duclair en 2002. Ceci est lié à de nombreux phénomènes comme la marée, les vents, le débit du fleuve, et la coïncidence de ces phénomènes font parfois dépasser les côtes d'alerte.

Au vu de la multiplication des phénomènes climatiques exceptionnels ces dernières années, il est prudent d'envisager le risque d'une crue centenaire un jour ou l'autre.

Aujourd'hui, la prise de conscience des risques permet aux autorités de mettre en place des moyens d'alerte, des outils d'organisation des secours, ou encore d'adapter bien en amont l'urbanisme à la potentialité de ces risques.



Appel à témoignages...

Du 17 janvier au 29 mai 2011, le Parc proposera donc une exposition prêtée par l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie. Celle-ci met en avant par des panneaux et des photos d'époque la crue de 1910 et les autres crues majeures du siècle.

Le but est de faire prendre conscience à chacun d'entre nous des risques existants dans notre région.

Des rencontres avec des élus de communes riveraines seront organisées pour partager des expériences et parler de la prévention.

Pour compléter cette exposition, et dans un souci de proximité avec ses habitants, le Parc fait appel aux particuliers. Si vous disposez d'archives sur ce thème : photos, articles de presse, témoignages, films, etc., vous pouvez les prêter au Parc le temps de l'exposition. Bien entendu, ces documents seront sécurisés et traités avec le plus grand soin. Le but est de créer une grande frise chronologique de la vallée de Seine, répertoriant les lieux et années des grandes crues.

Participez à cette collecte scientifique en contactant Marie Landron au 02 35 37 23 16 ou par mail : marie.landron@pnr-seine-normande.com.

Le spectacle de Noël 2009

Chacun sait que le vrai Père Noël a toujours vécu loin, très loin, en Laponie finlandaise, sur le mont Korvatunturi très précisément.

Il y a sa propre maison, ses ateliers mais aussi ses entrepôts à jouets et bien d'autres bâtiments secrètement gardés.

Le plus incroyable, c'est que la route menant à Korvatunturi est connue uniquement du Père Noël, de ses lutins et bien sûr de ses fidèles rennes. Mais aujourd'hui, mon petit doigt me dit, que le Père Noël va peut être venir à Aizier ...



Le comité des loisirs a, cette année encore, gâté les enfants en leur offrant un magnifique spectacle. La petite troupe de conteuses du Parc Régional des Boucles de la Seine Normande a présenté leur dernière création intitulée "Un Noël chez les Dickens".

Vers 17h00, un goûter est offert aux petits comme aux grands gourmands...

Et Devinez qui est venu nous rendre visite vers 18h00 ?

Cérémonie des vœux du maire

En cette fin de journée du 9 janvier 2010, la neige a recouvert notre village d'un épais manteau blanc depuis quelques jours maintenant. Les transports scolaires sont interdits par arrêté préfectoral depuis trois jours, ce qui ravit les plus jeunes qui voient en cette aubaine des vacances de Noël se prolongeaient...



Malgré des difficultés de circulation dues aux conditions météorologiques exceptionnelles, les villageois qui ont répondu présents à l'invitation de notre maire, convergent vers la salle communale pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Après avoir énuméré, dans son discours, l'inventaire des réalisations de l'année passée et présenté le programme à venir, Benoît Gatinet s'exprima longuement sur le problème du haut débit. Il est vrai que cette technologie se fait attendre et que les Aiziérois trouvent le temps long. Encore un peu de patience d'ici 3 ou 4 mois la commune devrait être desservie en Wimax...

Monsieur le Maire profita de cette cérémonie pour annoncer aux Aiziérois la primeur de sa candidature aux prochaines élections régionales sur la liste du Mouvement Démocrate, en précisant que dans nos petites communes nous ne faisons pas de politique mais qu'il préférerait l'annoncer publiquement aux habitants de la commune plutôt qu'ils l'apprennent par voie de presse ou par le hasard d'une conversation.

Après avoir souhaité au nom du conseil municipal et des membres du comité des loisirs ses meilleurs vœux pour l'année 2010, Monsieur Gatinet invita les convives à partager un verre de l'amitié et ensuite de continuer à échanger autour d'un buffet offert par la municipalité.

Le comité des loisirs, pour sa part, a offert la traditionnelle galette des Rois et le spectacle à suivre.



En effet, à 20h30, les 3 coups ont résonné à Aizier. Car, nos amis **Les Baladins de la Haute** sont entrés en scène pour nous présenter 3 pièces en 1 acte. La première « On répare la marquise » de Pierre Blank et Jean des Marchennelles : « on répare la marquise Oui Mais laquelle ? La propriétaire du château, cette



femme excentrique et minaudente ou la marquise qui trône au dessus du perron ? ... Le tout sous l'oeil attentif de Firmin, le domestique zélé... ». La seconde « Une journée perdue » de Camille Robert Désert : « Une drôle d'histoire vient de secouer le pays de Caux. Le pé Robillard a été victime d'une mésaventure peu ordinaire, la mée Pelletier est-elle prête à écouter ce récit ? ... ». La dernière « Les copropriétaires » de Gérard Darier et mise en scène par



Marc Heuchel : « Mademoiselle Lavigne anime une traditionnelle assemblée générale des copropriétaires d'un petit immeuble parisien. Chacun suit son idée fixe, la réunion vire au dialogue de sourds où personne n'écoute personne et surtout, où tout le monde se fiche royalement des préoccupations de l'autre ... La vie quoi ... ! En beaucoup plus drôle ! ».

A entendre les rires des uns et des autres cela le fut, même souvent hilarant.

Cette manifestation de début d'année, qui fut une réussite, je l'espère, sera la première d'une longue série pour notre commune.

Bonne année à Tous !

Inauguration du défibrillateur

C'est en présence de Marc VAMPA député, Daniëlle JEANNE conseillère régionale, Madame TOPSENT Présidente de la caisse locale du Crédit Agricole de Pont-Audemer, Monsieur EUDELIN premier vice-président de la caisse locale du Crédit Agricole de Pont-Audemer et de Maryvonne MAMEAUX maire de Tocqueville et administrateur du Crédit Agricole que furent inaugurées l'acquisition et l'installation du défibrillateur mis en place sur la façade de notre mairie.



Benoît GATINET entouré des membres du conseil municipal a tenu à remercier publiquement le Crédit Agricole qui a participé au financement de cet équipement à hauteur de 20 %. Cet appareil destiné à sauver des vies est mis à disposition des habitants mais aussi des promeneurs. Bien sûr il ne doit servir qu'en cas de nécessité. Il est placé dans une armoire surveillée, qui est chauffée et signalée la nuit par un dispositif lumineux clignotant.

Notre maire Benoît GATINET précise « Pour une fois nous avons acquis un équipement mais avec l'espoir de ne jamais avoir à s'en servir ».



Anthony GUERIN, habitant de la commune et sapeur pompier de Paris, a accepté très spontanément la demande de la municipalité, de nous informer sur l'utilisation de ce DAE (Défibrillateur Automatique Externe). Il est à souligner qu'un DAE est destiné à choquer électriquement une personne qui se trouve accidentellement en fibrillation cardiaque, c'est-à-dire que le cœur se met à avoir des contractions rapides et désordonnées.

L'utilisation du DAE ayant pour objectif de rétablir un rythme cardiaque normal chez la personne atteinte de fibrillations. Il est évident que l'utilisation d'un tel équipement doit être complétée par une formation aux gestes de premiers secours. Pour se faire la municipalité s'engage à mettre en place dans les mois qui viennent une formation sur ce thème.



Nous tenons à remercier Antony GUERIN pour son intervention.

Le Bonhomme Hiver

L'arrivée du printemps dans notre commune donne lieu à une cérémonie emprunte de tradition et de mystère. Une tradition qui étonne bien souvent les novices que sont les nouveaux habitants de notre village qui découvrent cette coutume fort sympathique avec beaucoup d'enthousiasme. L'embrasement du "Bonhomme Hiver" confectionné de paille et orné de fleurs pour l'occasion marque le passage à l'équinoxe de printemps. C'est aussi un prétexte, pour les Aiziérois et leurs amis, de se retrouver pour faire la fête. Cette année au programme: raclette, concours de dessins pour les petits, procession avec les lampions, Bonhomme hiver, Norolles et foutinette.



Convention école de Trouville la Haule

Il y a des instants que l'on peut qualifier d'historiques.

Vendredi 2 avril, Maryvonne Mameaux, maire de Tocqueville, et Benoît Gatinet, maire d'Aizier, se sont retrouvés avec leur homologue Evelyne Desmarais à la mairie de Trouville la Haule pour la signature d'une convention tripartite en vue de la scolarisation des enfants des deux communes voisines.

En ce qui concerne Aizier, depuis la fermeture de son école en 1983, les enfants étaient scolarisés à Bourneville. Aizier payait les frais de fonctionnement incombant à cette scolarisation conformément à la loi. Mais suite à quelques problèmes, la commune a préféré rechercher une autre solution. C'est chose faite avec cette convention tripartite.

A partir de maintenant, l'école de référence pour les familles d'Aizier et de Tocqueville est l'école de Trouville la Haule.

Nous invitons toutes les familles qui désirent scolariser leurs enfants, à la rentrée prochaine, à Trouville la Haule à se pré-inscrire dès maintenant, auprès de la mairie de Trouville la Haule, munies du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.



photo: " l'evail de Pont-Audemer "

Visite de l'école de Trouville la Haule

C'est avec une certaine effervescence que les conseillers municipaux d'Aizier et de Tocqueville se sont rendus ce samedi matin du 29 mai à Trouville-la-Haule avec pour objectif de visiter les locaux et de découvrir les installations du groupe scolaire.

L'école accueillera dès la prochaine rentrée scolaire les enfants des trois communes signataires de la convention tripartite ratifiée en avril dernier.

La visite fut menée par Evelyne Desmarais, maire de Trouville-la-Haule, assistée par ses deux adjointes Nadine Rillet et Mathilde Fillatre, ainsi que Nathalie Beugin directrice du groupe scolaire René Bunel.

Chacun a pu constater la qualité de l'outil mis à la disposition de nos apprenants qui n'a rien à envier à ceux des autres écoles du secteur.

Evelyne Desmarais ajouta "Il nous reste quelques aménagements à réaliser, le préau actuel va être transformé en une classe supplémentaire et un nouveau préau sera construit à l'extérieur. De plus le city parc dont le sol va être marqué cette semaine et qui jouxte l'école permettra aux enseignants de dispenser des cours d'éducation physique".

Nathalie Beugin se félicite de l'ouverture d'une 5^{ème} classe, la répartition des élèves par professeur n'en sera que meilleure.

La rencontre se ponctua par un verre de l'amitié offert par la mairie de Trouville-la-Haule.

Les deux conseils municipaux d'Aizier et de Tocqueville sont repartis enchantés de cette visite et rassurés pour l'accueil des enfants et des familles.



Inauguration d'un sentier de randonnée entre Aizier et Vieux-Port

C'est sous un soleil de plomb que fut parcouru puis inauguré le nouveau sentier de randonnée qui permet de relier Aizier à Vieux-Port par les berges de Seine.

Ce projet, porté par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine en partenariat avec le Grand Port Maritime de Rouen, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et les deux communes d'Aizier et Vieux-Port, fut réalisé par l'entreprise *Marquenterra* en collaboration avec le cabinet d'étude *Espace Libre*. Le coût de cette réalisation est de 40000,00 €. Elle est financée par la *Région Haute-Normandie*, l'*Etat* via le FEADER (fonds Européens) et la *Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine*. Merci aux financeurs d'avoir permis la réalisation de ce superbe chemin de découverte de la faune et la flore locales.



La commune tient à remercier les personnes présentes lors de cette cérémonie : Jean-Pierre HAMON sous-préfet de Bernay, Alain LE VERN Président du Conseil Régional de Haute Normandie, Jean-Pierre GIROD Président du PNRBSN, Philippe DEISS Directeur Général du Grand Port Maritime de Rouen, Jean-Pierre BOUCHER Président du Pays Risle-Estuaire et les différents élus et présidents d'associations du canton.



La commune d'Aizier remercie particulièrement la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine et son Président Guy CHEMIN d'avoir soutenu ce projet dans un premier temps et dans un second permis son aboutissement.



Grand Prix de Bourneville

Pour la seconde année consécutive, Aizier est traversée par une course cycliste amateur organisée par la commune de Bourneville et Gérard HARNIEH Président de L'Union Cycliste Vallée de la Risle.

Le plateau proposé pour cette édition 2010 est très relevé avec notamment la présence des champion et vice-champion de France amateur, sans oublier le vainqueur 2009 Franck VERMEULEN. Cette compétition rassemble des coureurs de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories ainsi que des départementaux et juniors.

Un prix spécial a été attribué à l'un des vainqueurs en souvenir de Sylvain EUDELIN, artisan maçon de Bourneville, passionné de cyclisme, tragiquement décédé l'an dernier.

Le parcours a du être légèrement modifié le matin même car une suspicion de marnière s'est invitée à la dernière minute ce qui obligea Monsieur le Sous-préfet à interdire la circulation sur la RN 139 en d'autre terme la côte d'aizier vers Bourneville, bosse propice aux attaques en tous genres...

Tous ces compétiteurs se sont donc arsouillés sur les 132 kms de cette épreuve soit 9 boucles de 14,6 kms. Les coureurs durent gravir l'ancienne côte, étroite et piégeuse, de Sainte-Croix-sur-Aizier ce qui permit très vite à un groupe de costaux de prendre le large.

La victoire est revenue à l'homme fort du jour Tony CAVET du VC Rouen 76 qui devance le champion de France Anthony COLIN et Jimmy TURGIS.



Les Aiziérois chez Astérix

Une fois n'est pas coutume, la rentrée scolaire à peine effectuée, les Aiziérois se sont rendus, samedi 4 septembre, au Parc Astérix. L'objectif de cette sortie offerte aux habitants de la commune rime avec amusement et distraction pour tous...

Nous tenons à remercier le comité des loisirs pour l'organisation et la réalisation de ce voyage qui fut apprécié par tous.



De la Seine à la Durdent

Samedi 16 octobre à 11h30 pétante, Benoît Gatinet maire de la commune accueillait devant la mairie les anciens du village dans le but de partager le déjeuner.

Cette année, le repas a eu lieu à l'Auberge de la Durdent à Héricourt-en-Caux.

Les 32 convives ont pu apprécier une nourriture fine et raffinée, agrémentée d'un zeste d'originalité comme par exemple un sorbet cactus - citron vert ou encore un ornement vinaigre framboise dont le goût se rapprochait pour certains de la groseille et pour d'autres de la grenadine.

En fin de journée, la petite troupe se retrouva à la salle communale où un verre de l'amitié fut offert à la population en l'honneur de nos aînés.

Benoît Gatinet offrit un cadeau à Michel Darcy 90 ans depuis peu et un bouquet à Raymonde Soulet 89 ans, les doyens du village.

Le vin d'honneur a été offert par le comité des loisirs de la commune.

Merci à tous et à l'année prochaine.



Renseignements pratiques

Permanence de la Mairie

La mairie est ouverte au public tous les **jeudis de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous y serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de Mairie et par le Maire, ou son adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02.32.42.18.40**, ou envoyer un fax à ce même numéro.

Vous pouvez nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@wibox.fr**

Retrouvez-nous sur notre site internet de la mairie : **www.aizier.fr**

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

- ◇ M. GATINET, Maire (02 32 56 52 86)
- ou
- ◇ M. FOLIOT, 1er adjoint (02 32 56 44 48)

Comité de Loisirs, dates de fêtes et manifestations

Le samedi 15 janvier 2011	16h00 Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal 17h00 La galette des Rois
Le samedi 19 mars 2011	Le Bonhomme-Hiver
Le samedi 18 juin 2011	La Fête de la Saint-Jean

Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Nathalie NEDEAU à la Mairie.

La déchetterie

⇒ Les horaires d'hiver du 16 octobre au 14 avril

Lundi : fermé

Mardi : 9h00-12h30

Mercredi : 14h00-17h00

Jeudi : 9h00-12h30

Vendredi : 14h00-17h00

Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Dimanche : Fermé

⇒ La déchetterie est fermée le Samedi et le Dimanche aux Artisans

⇒ N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande à votre service ...

Parmi ses nombreuses missions, le Parc assure un rôle de conseil auprès des communes et des habitants, afin que chacun puisse protéger son cadre de vie.

Construire ou restaurer...des conseils gratuits

En ce qui concerne l'architecture de notre région, le bâti est un élément important des paysages. Un projet de construction, de restauration ou de transformation engage sur le long terme. Il est donc important de bien penser les volumes, les matériaux utilisés, les ouvertures, les couleurs ...pour garantir une bonne qualité de vie et conserver un cadre de vie pour chacun. L'architecte conseil du Parc apporte des suggestions gratuites pour tout projet. Il apporte un regard extérieur et constructif à votre réalisation. Il intervient également pour les communes du Parc qui souhaitent réaliser un équipement ou un aménagement, mettre en place leur PLU ou le réviser.

Contacts : *Véronique Bocquet et Marc Cuddeford - 02 35 37 23 16*

veronique.bocquet@pnr-seine-normande.com

marc.cuddeford@pnr-seine-normande.com

Préservation des paysages...

Pour conserver la qualité des paysages de notre région, le Parc préconise la plantation de haies régionales. Cornouiller, houx, noisetier, hêtre, charmille... les composantes de la haie sont variées. Pour les communes, un technicien se déplace sur place, pour aider sur le choix des essences en fonction du terrain, de son exposition, des objectifs poursuivis et des choix d'aménagements qui sont faits. De plus, le Parc peut intervenir pour aider techniquement la commune dans ses projets d'aménagements comme le suivi des Plans locaux d'urbanisme (PLU) par exemple. Les habitants des communes du Parc peuvent bénéficier d'une commande groupée de plants deux fois par an avant le printemps et en automne. Des démonstrations de plantations, de taille et d'entretien de haie sont proposées régulièrement.

Contact : *Aurélie Dufils - 02 35 37 23 16 - aurelie.dufils@pnr-seine-normande.com*

Conservons nos mares...

La mare est un élément essentiel du patrimoine naturel local. Elle assainit le sol en récupérant les eaux de ruissellement, et constitue un véritable îlot de biodiversité. Mais quelques règles importantes doivent être respectées pour veiller au bon équilibre écologique. Il est important d'éviter d'implanter des espèces invasives, qui engendrent d'irréversibles dégâts sur l'écosystème. Le Parc est à la disposition des particuliers et des professionnels pour des conseils avisés et gratuits pour créer ou restaurer une Mare.

Contact : *Aurélie Marchalot - 02 35 37 23 16*

Aurelie.marchalot@pnr-seine-normande.com

Sensibilisation nature et culture

En matière d'éducation, le Parc a mis en place des animations pédagogiques et des dispositifs particuliers pour sensibiliser les jeunes du Parc et de la région Haute-Normandie aux patrimoines naturel et culturel. Des ateliers pédagogiques sont proposés pour les écoles du territoire, les centres de loisirs, les structures d'accueil, etc. Des animateurs nature et des animateurs lecture se déplacent dans les écoles, organisent des visites sur le terrain. Des guides pédagogiques sont disponibles à la Maison du Parc, et téléchargeables sur le site Internet.

Contact : Marine Vanot - 02 35 20 27 10 - marine.vanot@pnr-seine-normande.com

Des formations à la littérature jeunesse et aux animations lectures sont proposées en cours d'année par l'Association pour l'Animation dans le Parc, pour les habitants du Parc. Ces formations sont gratuites. Des animations lecture sont également proposées toute l'année dans les écoles, bibliothèques, centres de loisirs, maisons de retraite, par le réseau des personnes formées. Un Festival de Lecture à Voix Haute a lieu tous les ans, organisé par l'Association pour l'Animation dans le Parc, avec le concours des bibliothèques communales du Parc.

Contact : Nathalie Guichard - 02 35 37 23 16
nathalie.guichard@pnr-seine-normande.com

Des ressources à puiser

Le centre de documentation est à votre disposition sur rendez-vous. Il regroupe des documents sur le tourisme, l'environnement, les arts et traditions populaires, l'architecture, l'histoire, l'agriculture... Un dossier documentaire sur chaque commune du Parc ainsi qu'un inventaire du patrimoine bâti sont consultables.

Contact : Myriam Lémercy - 02 35 37 23 16
myriam.lemery@pnr-seine-normande.com

Développement culturel

Le Parc possède aussi une collection de près de 13 000 objets, témoignages des savoir-faire, de la vie rurale du Parc. Ces objets sont prêtés aux communes qui le souhaitent à l'occasion de manifestations ou d'exposition. Des expositions thématiques (zones humides, amphibiens, métiers oubliés, pomme, forêt, eau, etc.) sont mis à disposition des communes qui le souhaitent. Un catalogue peut être fourni sur demande ou téléchargé sur le site du Parc.

Le cadastre en ligne

Le Service d'Informations Géographiques (SIG) du Parc propose un service aux communes via l'outil en ligne Cartaparc (www.cartaparc.fr). Grâce à un accès sécurisé, fourni par le Parc, les agents des collectivités peuvent accéder à de nombreuses données cartographiques. Les documents d'urbanisme, les données environnementales, le patrimoine bâti, les monuments historiques, les réseaux d'assainissement, d'eau, de gaz et d'électricité. Cela permet d'accéder à tous types d'infos dans un seul référentiel, pour mieux gérer les projets. C'est un outil de travail agréable et complet pour les techniciens et un outil d'aide à la décision pour les élus.

Pour en savoir plus, www.pnr-seine-normande.com ou directement à la Maison du Parc - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit - 02.35.37.23.16 - contact@pnr-seine-normande.com.